

Le ressort géographique du bureau de Brest ayant connu plusieurs évolutions entre 1962 et 1976, il a semblé utile d'en lister le détail ci-dessous.

Ces informations peuvent être complétées par la consultation d'un classeur de cartes, disponible sur simple demande, à la Présidence de notre salle de lecture de Quimper.

1962

Jusqu'au 31 décembre 1961, le **Bureau de Brest**, porte ce nom et regroupe la ville de Brest (incluant les territoires des communes de Lambézellec, Saint-Marc, Saint-Pierre-Quilbignon, rattachées à Brest en 1945) et les communes environnantes.

Pour en connaître le détail, localité par localité, reportez-vous au *Tableau des localités avec l'indication des bureaux successifs dont elles dépendent* (rubrique *Tableaux* de cette aide en ligne).

À partir du 1^{er} janvier 1962, il est scindé en deux bureaux, dénommés :

- **Brest 1^{er} AC** : son ressort s'étend sur la ville de Brest et sur les 20 communes signalées en jaune sur la carte n°1 (voyez également le *Tableau des localités*, déjà cité) ;
- **Brest 2^e AC** : son ressort s'étend sur les 59 communes signalées en orange sur la carte n°2 (voyez également le *Tableau des localités*, déjà cité).

1964

À partir d'août 1964, les localités qui dépendaient du bureau de Brest 1^{er} AC sont transférées au Bureau de Brest 2^e AC, à l'exception de la ville de Brest et des communes de Bohars, Guilers et Gouesnou qui demeurent dans le ressort du bureau de Brest 1^{er} AC, et de l'île d'Ouessant qui ne passera qu'en septembre-octobre 1964 dans le bureau de Brest 2^e AC.

1966

À partir de janvier 1966, le Bureau de Brest 1^{er} AC est scindé en deux bureaux dénommés :

- **Brest 1^{er} AC 1** : couvre un premier secteur de la ville de Brest, dont le détail, rue par rue, n'est pas connu. Les déclarations de mutation par décès y sont numérotées 1 A, 2 A, etc.
- **Brest 1^{er} AC 2** : couvre un second secteur de la ville de Brest, dont le détail, rue par rue, n'est pas connu, et les communes de Bohars, Guilers et Gouesnou. Les déclarations de mutation par décès y sont numérotées 1 B, 2 B, etc.

Le ressort du Bureau de Brest 2^e AC demeure pour sa part inchangé entre août 1964 et décembre 1969.

1970

À partir de janvier 1970, la ville de Brest et les communes qui dépendaient des bureaux de Brest 1^{er} AC 1 et 2 et de Brest 2^e AC, sont réparties dans trois nouveaux bureaux, dénommés :

- **Brest Est** : couvre un secteur de la ville, dont le détail, rue par rue, n'est pas connu, et les 25 communes signalées en rose sur la carte n°3 (voyez également le *Tableau des localités*, déjà cité).
- **Brest Nord** : couvre un secteur de la ville, dont le détail, rue par rue, n'est pas connu, et les 27 communes signalées en vert sur la carte n°4 (voyez également le *Tableau des localités*, déjà cité).
- **Brest Ouest** : couvre un secteur de la ville, dont le détail, rue par rue, n'est pas connu, et les 27 communes signalées en jaune sur la carte n°5 (voyez également le *Tableau des localités*, déjà cité).

1976

À partir de mai 1976, la ville de Brest et les communes qui dépendaient des bureaux de Brest Est, Brest Nord et Brest Ouest, sont réparties dans quatre nouveaux bureaux, dénommés :

- **Brest Abers** : couvre un secteur de la ville, dont le détail, rue par rue, est fourni dans le *Tableau de répartition des rue de Brest en mai 1976* (rubrique *Tableaux* de cette aide en ligne), et 15 communes signalées en jaune sur la carte n° 6 (voyez également le *Tableau des localités*, déjà cité).
- **Brest Kergaradec** : couvre un secteur de la ville, dont le détail, rue par rue, est fourni dans le *Tableau de répartition des rue de Brest en mai 1976* (rubrique *Tableaux* de cette aide en ligne), et 19 communes signalées en orange sur la carte n° 7 (voyez également le *Tableau des localités*, déjà cité).
- **Brest Ponant** : couvre un secteur de la ville, dont le détail, rue par rue, est fourni dans le *Tableau de répartition des rue de Brest en mai 1976* (rubrique *Tableaux* de cette aide en ligne), et 24 communes signalées en vert sur la carte n°8 (voyez également le *Tableau des localités*, déjà cité).
- **Brest Rade** : couvre un secteur de la ville, dont le détail, rue par rue, est fourni dans le *Tableau de répartition des rue de Brest en mai 1976* (rubrique *Tableaux* de cette aide en ligne), et 20 communes signalées en rose sur la carte n° 9 (voyez également le *Tableau des localités*, déjà cité).